



INSCRIPTION

Je soussigné(e)demande à être adhérent de la CEPM ,à compter de ce jour.

Je prends bonne note qu'il me faut :

- ✓ Être agent de la Ville d'Aix en Provence, du CCAS ou de l'OMT.
- ✓ Être bénéficiaire d'un contrat de droit public pérenne au moins égal à un mi-temps.
- ✓ Justifier de plus de trois mois d'ancienneté au sein de mon établissement.
- ✓ Être en activité professionnelle l'année de mon adhésion.

La qualité d'adhérent se justifie par le versement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par le conseil d'administration.

L'adhésion est individuelle et le conseil d'administration se réserve la possibilité d'étudier au cas par cas chaque nouvelle adhésion, afin de l'accepter ou de la refuser.

Signature du demandeur :

Pièces à fournir lors de l'instruction du dossier dans nos locaux

1. Les trois derniers bulletins de salaire (original).
2. Un RIB ou RIP de mon établissement bancaire.
3. Pièce d'identité (originale).
4. Livret de famille (original).
5. Prévoir le paiement de l'année en cours.
6. Arrêté ou le contrat de travail.
7. Dernier avis d'imposition.

Pièces à fournir lors d'un renouvellement ou d'une réinscription

1. Un RIB ou RIP de mon établissement bancaire.
2. Dernier bulletin de salaire.
3. Prévoir le paiement de la cotisation de l'année en cours, ainsi qu'éventuellement ce de l'année précédente.

Caisse d'Entraide du Personnel Municipal de la Ville d'Aix en Provence tel : 04.42.91.94.69